

# ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS

*Société d'investissement à capital variable*

**Rapport annuel au 31 décembre 2025**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. Caractéristiques de l'OPC</b>                    | <b>3</b>  |
| <b>II. Rapport de gestion</b>                          | <b>7</b>  |
| <b>III. Informations réglementaires</b>                | <b>11</b> |
| <b>IV. Gouvernement d'entreprise</b>                   | <b>14</b> |
| <b>V. Rapport du Commissaire aux Comptes</b>           | <b>15</b> |
| <b>VI. Comptes annuels</b>                             | <b>19</b> |
| <b>VII. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes</b> | <b>44</b> |

## I. Caractéristiques de l'OPC

### Société de gestion par délégation

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

### Dépositaire

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTRouGE

### Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

### Catégories de parts/actions

| Libellé | Code ISIN    | Affectation du résultat | Affectation des plus-values |
|---------|--------------|-------------------------|-----------------------------|
| Part C  | FR0011045145 | Capitalisation          | Capitalisation              |

### Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion réels au moins égale à celle de l'indice Bloomberg Euroaggregate 3-5 ans en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

L'OPC prend également en compte l'objectif de développement durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la Sicav est le suivant : Bloomberg Euroaggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis). Néanmoins, il est rappelé que la SICAV n'est ni indicielle ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Elle ne vise ainsi pas à répliquer l'indice précité.

L'indice Bloomberg Euroaggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euro de maturités comprises entre 3 et 5 ans et dont la notation minimum est BBB- (catégorie « Investment Grade ») sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) ou sur l'échelle de l'une des deux autres agences de notation retenues parmi les agences de notations reconnues (Fitch Ratings et Moody's Investors Services). La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Le code Bloomberg est : LE35TREU Index. Site internet de publication de l'indice : <http://www.bloomberg.com>.

### Stratégie d'investissement

- Stratégies utilisées

#### • Stratégie extra-financière

L'univers d'investissement initial est composé d'instruments de taux émis par des émetteurs publics, souverains, parapublics et privés européens et/ou internationaux faisant partie du périmètre d'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse extra-financière et de notation propriétaire PRISME (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

#### Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

#### Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

#### Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Dans le cadre de sa démarche PRISME, Ecofi Investissements s'engage à intégrer des critères extra-financiers en couvrant l'ensemble des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette approche vise notamment à atteindre plusieurs objectifs clés auprès des entreprises :

-Environnement : Ecofi Investissements incite les entreprises à élaborer des stratégies climatiques ambitieuses, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, pour limiter le réchauffement planétaire et lutter contre le dérèglement climatique. Nous soutenons également les sociétés dans l'intégration des enjeux liés à la biodiversité au sein de leur modèle opérationnel, en promouvant une gestion responsable des ressources naturelles afin de réduire les pressions exercées par les activités humaines, ainsi qu'à travers des mesures de préservation, de protection et de restauration des écosystèmes.

- Social : Notre engagement vise à inciter les entreprises à améliorer le bien-être de leurs employés en promouvant un dialogue social constructif, en instaurant des mesures renforçant la santé et la sécurité au travail et en favorisant la formation de leurs salariés. Nous les encourageons à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer des considérations relatives à l'impact social de leurs activités sur les communautés locales. Par ailleurs, nous soutenons une transition juste, conforme aux normes internationales (OCDE, Global Compact, OIT, etc.), veillant à ce qu'aucun individu ne soit laissé pour compte.

- Gouvernance : Ecofi Investissements promeut l'établissement de structures de contre-pouvoir efficaces au sein des conseils des entreprises, ainsi que la diversité à tous les niveaux hiérarchiques. Nous insistons sur l'importance de l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les systèmes de rémunération des dirigeants, tout en encourageant les entreprises à s'acquitter de leur « juste part » en matière de responsabilité fiscale.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : <https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence>

#### • Stratégie financière

Au sein de l'univers ainsi filtré, le portefeuille est investi en instruments de taux libellés en euro représentatifs de dettes privées. Ces émetteurs relèvent essentiellement de la catégorie « Investment Grade » et sont sélectionnés au regard de leur positionnement au sein du secteur économique auquel ils

appartiennent, de leur qualité de crédit et la maturité des titres émis. La sélection des émetteurs est effectuée au terme d'une analyse de crédit fondamentale des émetteurs et de leurs émissions. Quatre critères de sélection discriminants seront utilisés pour construire et suivre les titres en portefeuille:

- les résultats de l'émetteur ;
- les actifs corporels et incorporels de l'émetteur ;
- les termes et conditions de l'émission retenue ;
- l'équipe dirigeante de l'émetteur.

Le portefeuille est complété par des investissements défensifs (Etats, valeurs financières), au gré des anticipations économiques de la société de gestion. Au-delà de ce choix de support, le risque de taux du portefeuille est ajusté pour refléter la conviction du gérant sur le comportement des taux d'emprunt Etats européens

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans sont listés ci-après.

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- **Risque de crédit** : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque lié à la surexposition** : Les stratégies de surexposition du portefeuille au risque de taux menées à travers l'utilisation d'instruments financiers à terme, entraînent un risque de baisse de la valeur liquidative plus que proportionnel à celui qui résulte directement de la hausse des taux sur les produits de taux (obligations et titres de créance négociables) en portefeuille.
- **Risque lié aux différents choix d'allocation sur la courbe des taux** : les déformations effectives de la courbe des taux peuvent se révéler contraires à celles anticipées par le gérant et entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- **Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière** : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- **Risque de durabilité** : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### Risques accessoires

- **Risque lié aux titres dits « spéculatifs » (haut rendement) et/ou non notés :** Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des parts du Fonds peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.
- **Risque lié aux obligations contingentes :** les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

### Garantie ou protection

Néant.

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

## II. Rapport de gestion

### Environnement économique et financier

Fin décembre 2024, nos perspectives étaient les suivantes :

« La fin d'année n'a pas coïncidé avec une reprise de l'activité en zone Euro, le vieux continent souffre toujours du resserrement monétaire passé et ce bien que la BCE ait abaissé ses taux directeurs en décembre 2024, pour la 4<sup>ème</sup> fois consécutive. A contrario, l'économie américaine défie toujours la gravité. Si la Fed a baissé ses taux en décembre 2024, elle a en revanche orienté son discours vers plus de prudence concernant 2025, ce qui n'a pas manqué de faire réagir négativement les marchés.

L'assouplissement monétaire devrait toutefois se poursuivre mais les anticipations de baisse de taux nous semblent trop agressives.

Les premiers pas du gouvernement Trump seront scrutés avec attention tandis que le contexte politique en Europe demeure instable (France, Allemagne). La baisse de la rémunération des fonds monétaires est susceptible de favoriser des allocations en faveur des fonds obligataires. Le marché primaire promet d'être animé. Nous tablons sur une stabilité des marges de crédit. »

Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique. Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump se soit montré (dans un premier temps) moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Le premier mois de l'année a aussi coïncidé avec un autre événement : sur la seule journée du 27 janvier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de 590 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent toutefois. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ensuite ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées. Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Friedrich Merz en Allemagne, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe ont choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés et plus généralement de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tout d'abord le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne a donc annoncé vouloir investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens s'inscrivent dans un cadre plus large de recherche d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril 2025, le Rubicon a toutefois été franchi avec le « Libération Day ». Lors d'une conférence de presse dédiée, Donald Trump a ainsi dévoilé les nouveaux droits de douane applicables dès le 9 avril au reste du monde. Le « tarif » de base est un taux universel de 10%. La plupart des pays du monde ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu appliquer un taux de 20%, le Japon hérite de 24%, le Royaume-Uni de 10% et la Chine 34%. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. Pourtant, une manœuvre de rétro-ingénierie consistant à trouver la formule de calcul à partir des taux envisagés prouve le contraire. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen pratiqué par les États-Unis avoisinant les 25%, contre 2,5% à fin 2024, soit la plus importante hausse de droits de douane depuis 1890! Plus élevée encore qu'au moment de la loi Hawley-Smoot en 1930. La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués. Fidèle à sa posture « maximaliste » et

vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est cependant intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur. Au cours des mois qui ont suivi, et tout particulièrement durant l'été, les négociations ont peu à peu abouti sur des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la plupart des autres pays. La zone Euro et le Japon ont, à titre d'exemple, bénéficié d'un taux personnalisé de 15%, moyennant quelques exemptions.

Sur la seconde partie de l'année, les statistiques économiques publiées aux Etats-Unis ont mis en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a continué d'augmenter, de manière toutefois inégale et dans des proportions moindres qu'initialement redouté. Premièrement, en raison des stocks constitués par les entreprises en amont des droits de douane. Deuxièmement, car certaines ont préféré rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, grâce à des négociations menées avec les différentes parties prenantes. Enfin, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – a été balloté au gré des annonces et des revirements de situation, tablant notamment sur le fait que D. Trump puisse revenir en arrière sur certaines de ses annonces (phénomène TACO, pour Trump Always Chickens Out). D'autres négociations ont également abouti, avec la Suisse notamment et des exemptions sur certains produits alimentaires ont été consenties. Au total, le taux effectif des droits de douane appliqué par les Etats-Unis au reste du monde a bondi de 2,4% fin 2024 à environ 15% fin 2025, négociations et exemptions incluses. L'inflation dans son ensemble n'a malgré tout que peu augmenté. La modération de l'inflation au sein de la catégorie des services a en partie compensé celle observée sur les biens. Dans le même temps, le rythme de consommation des ménages américains a ralenti, sans toutefois se contracter fortement. Sans surprise, les produits les plus affectés par les tarifs ont été boudés, mais les ménages les plus aisés ont pu jouir d'un effet richesse positif dans le sillage de la hausse des marchés d'actions aux Etats-Unis en 2025. Face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines ont réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises ont fait preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. Au sein des comptes nationaux, la faiblesse de l'investissement des entreprises a été masquée par un phénomène bien plus puissant : l'Intelligence Artificielle. On peut ainsi estimer que les investissements au sens large dans le domaine de l'IA (construction de centre de données, dépenses en R&D...) justifient 30% à 40% de la croissance du PIB au 1er semestre. Du côté du marché de l'emploi, une dégradation à bas bruit puis progressivement plus manifeste a été constatée. Face à l'incertitude Trumpienne et en raison de la politique migratoire menée par le nouveau gouvernement, les créations d'emplois se sont raréfiées, des destructions nettes ont même eu lieu dans de nombreux secteurs privés et le taux de chômage a légèrement augmenté. En fin d'année, les Etats-Unis ont connu le plus long shutdown (gel des budgets fédéraux) de l'histoire, du 30 septembre au 13 novembre, causant notamment l'arrêt de la publication de la plupart des statistiques économiques publiques. Ce n'est ainsi qu'en toute fin d'année que certaines d'entre elles nous sont parvenues, moyennant de nombreux trous et choix méthodologiques imposés par la situation. L'inflation totale américaine (CPI) est ainsi passée de 2,9% sur un an fin 2024 à 2,7% en novembre 2025 (dernier point de donnée disponible au 31/12/2025). Comme mentionné précédemment, la baisse notable enregistrée sur les derniers mois de l'année s'explique principalement en raison des choix méthodologiques effectuées par le BLS pendant le shutdown. L'évolution mensuelle de la catégorie des loyers (~40% de l'indice des prix hors énergie et alimentation) a notamment été minorée à 0% sur les mois d'octobre et novembre, contre une variation proche de 0,3%-0,4% habituellement. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent par ailleurs sur une croissance économique proche de 2% sur l'ensemble de l'année.

En zone Euro, les données économiques sont restées résilientes, malgré les droits de douane promulgués. L'accord passé entre les États-Unis et l'UE a permis une amélioration de la visibilité, mais sa mise en application est restée un sujet de préoccupation pour les entreprises. Les retombées positives du plan de réarmement et d'infrastructures allemand sur l'économie de la zone Euro sont attendues en 2026 et le sentiment des entreprises allemandes s'est, par anticipation, considérablement redressé. Cette forme de résilience a également masqué certaines disparités. La demande privée est restée faible et inégale, l'industrie manufacturière a peiné face aux services et les pays du sud se sont démarqués de ceux du cœur de l'Europe. En parallèle, certains indicateurs avancés se sont redressés, après plusieurs années de stagnation, témoignant, en dépit des éléments mentionnés plus haut, d'un début d'inflexion cyclique. Il est également impossible de passer à côté des développements politiques en France, notamment la chute du gouvernement Bayrou et la difficulté pour les partis constituant les forces en présence de définir un budget pour 2025. Il n'en demeure pas moins que la réaction des marchés de taux a été plutôt « contenue » et que ces derniers semblent désormais coutumiers du fait, après la chute du gouvernement Barnier. L'écart de taux entre la France et l'Allemagne a ainsi légèrement augmenté et son niveau actuel continue de refléter le supplément de rendement exigé par les investisseurs dans un contexte budgétaire dégradé. La nomination (à deux reprises) de Sébastien Lecornu n'a pas encore permis de trouver une solution à l'équation budgétaire 2026. En zone Euro, l'inflation totale est passée de 2,7% sur un an fin 2024 à 2,4% en novembre 2025. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent sur une croissance économique de 1,4% sur l'ensemble de l'année 2025.

L'actualité géopolitique a également été chargée en seconde partie d'année, au regard des vives tensions qui ont opposé l'Iran à Israël, ayant menée à une frappe de missiles américaine sur les trois principaux sites nucléaires iraniens. De nombreux allers retours sur le conflit entre la Russie et l'Ukraine ont également eu lieu et de multiples rencontres se sont déroulées, notamment celle entre Vladimir Poutine et Donald Trump. A fin 2025, aucun accord de paix ou de cessez-le-feu n'ont néanmoins été décrétés.

Prise au piège par la politique et ses implications pour l'économie américaine, la Fed a dans un premier temps opté pour un statu quo, avant de favoriser l'emploi au détriment de l'inflation dans son évaluation de la balance des risques. Le signal de la reprise de l'ajustement de politique monétaire a été donné par Jerome Powell à l'occasion du Symposium de Jackson Hole en août. Dans le prolongement, la Fed a baissé ses taux de 0,25% le 17 septembre 2025 puis deux autres fois en octobre et en décembre. En parallèle, les pressions politiques exercées par D. Trump à l'encontre de l'institution n'ont cessé de s'intensifier. L'état s'est resserré sur Jerome Powell (actuel président de la Fed), dont le mandat arrive à son terme en mai 2026. Au cours de l'été, la démission surprise d'une des membres du comité de politique monétaire (Adriana Kugler) a débouché sur la

nomination de Stephen Miran, conseiller économique de D. Trump et architecte de la stratégie portant sur les droits de douane. Des accusations de fraude immobilière pèsent également sur Lisa Cook (membre votante au sein de la Fed) et le président américain a, par tous les moyens, cherché à la limoger. Enfin plusieurs noms circulent pour succéder à J. Powell. Christopher Waller (actuel membre votant de la Fed, nommé par D. Trump en 2020), qui s'est montré favorable à la reprise de l'assouplissement monétaire. Kevin Hassett, proche conseiller économique de D. Trump, est également pressenti. A fin décembre 2025, le taux directeur de la Fed se situe ainsi sur une fourchette comprise entre 3,50%-3,75%.

La BCE a quant à elle procédé à trois baisses de taux en 2025 et a ensuite opté pour un statu quo à partir du mois de juin 2025, en raison de la stabilité de l'inflation autour de 2% et du redressement conjoncturel semblant se dessiner. A fin décembre 2025, le taux de facilité de dépôt de la BCE se situe à 2%.

## Politique de gestion

### Objectif de gestion

ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion réels au moins égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans en mettant en œuvre une stratégie ISR. Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3). L'OPC prend également en compte l'objectif de développement durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

### Allocation au cours de l'exercice

L'allocation d'actif a consisté à maintenir une allocation privilégiant la dette privée au détriment de la dette publique. Nous avons aussi choisi de privilégier les notations BBB (portage plus attractif) et le secteur financier (robustesse des métriques de crédit des banques).

Nous avons maintenu une sensibilité au risque de taux comprise entre 4.5 et 5 avant de la réduire début octobre pour la maintenir sur un niveau proche de 4.

La sensibilité de la SICAV s'élève à 3.89 le 31 décembre 2025 contre 4.48 le 31 décembre 2024.

## Performances

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la valeur liquidative d'ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS part C a augmenté de +3.89%.

A titre d'information, la performance d'un placement monétaire au jour le jour ressort pour la période à +2.24% et celle de l'indice Barclays Capital Euro Aggregate 3-5 ans à +2.86%.

Ces performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Perspectives

L'incertitude entourant la politique commerciale de D. Trump a diminué, mais les effets négatifs de ces mesures commencent à se faire ressentir. Hors investissements dans l'IA, nous continuons d'anticiper un ralentissement de l'activité à court terme, suivie d'une réaccélération permise grâce à l'atténuation du « choc Trump » et aux baisses de taux de la Fed effectuées en 2025.

Les données économiques récentes ont montré une légère détérioration de l'activité en zone Euro. Cette situation devrait se prolonger en début d'année du fait des effets retardés des droits de douane américains. Les retombées positives du plan allemand, la baisse de l'inflation et la hausse des revenus réels, ainsi que l'impulsion donnée par les baisses de taux passées de la BCE devraient cependant permettre à la zone Euro d'enregistrer une croissance légèrement au-dessus de son potentiel en 2026.

A court terme, l'inflation en zone Euro devrait passer en-dessous de 2% du fait de la baisse des prix de l'énergie. Des bases de comparaison moins favorables, le déploiement du plan allemand et l'inflexion du cycle économique devraient ensuite permettre un retour à 2%.

Aux Etats-Unis, la désinflation devrait se poursuivre lentement. L'augmentation des droits de douane et la réaccélération de l'activité pourraient exercer des pressions haussières sur l'inflation tandis que certaines catégories des services exerceraient une pression opposée.

Les données économiques et celles de l'inflation devraient relancer le débat sur la possibilité d'une baisse de taux de la BCE au cours du premier trimestre. Nous nous attendons cependant au maintien du statu quo compte tenu de notre scénario économique.

La Fed devrait se montrer plus prudente dans la poursuite de son ajustement de politique monétaire, compte tenu de la moindre dégradation du marché de l'emploi et de l'incertitude entourant l'évolution de l'inflation. Nous prévoyons ainsi une à deux baisses de taux sur l'ensemble de l'année 2026. Le départ de J. Powell en mai prochain complexifie l'exercice de prévision, mais ne devrait pour autant pas changer la donne.

L'évolution à la hausse récente des taux longs américains traduit plusieurs phénomènes : l'effacement des anticipations de baisses de taux de la Fed à court terme, la relative bonne tenue de l'économie américaine, la baisse de l'inflation et les problématiques budgétaires. Les taux souverains européens évoluent dans un canal étroit, moyennant quelques disparités d'un pays à l'autre, sans échapper toutefois aux poussées en provenance des Etats-Unis.

A horizon 6 mois, les taux longs américains devraient encore suivre une trajectoire légèrement haussière, mais une partie du chemin que nous anticipions a été parcouru. Les taux européens devraient donc rester relativement stables, voire augmenter légèrement, ballottés entre la stabilité de l'inflation, le statu quo de la BCE, les problématiques budgétaires et la possible inflexion du cycle économique.

Nos anticipations à horizon 6 mois sur le taux à 2 ans allemand sont à 2,30%, en hausse par rapport aux dernières prévisions et aux niveaux actuels. Le scénario économique de reprise de la croissance nous amène à penser que les marchés pourraient commencer à anticiper des hausses de taux directeurs en toute fin 2026 et courant 2027. Nous anticipons un 10 ans allemand à 2.86% et un 5 ans atteignant 2.55%. Cette légère hausse accompagne la reprise économique tractée par l'Allemagne. Les annonces budgétaires allemandes de mars marquent en effet un changement structurel : elles vont se traduire par une forte augmentation des émissions et de meilleures perspectives de croissance. Après une forte hausse du spread 2/10 en 2025, la courbe pourrait commencer à s'aplatir surtout par la hausse du 2 ans, à 60bp contre 73bp actuellement. Les états de la zone devraient modérer leurs volumes d'émissions sur le très long terme afin de tenir compte notamment des changements réglementaires des fonds de pensions néerlandais.

Concernant les spreads dans la zone Euro : les dernières évolutions politiques en France nous amènent à maintenir nos prévisions concernant le spread France/Allemagne à 80 bp. Une situation de crise pourrait l'amener au-dessus de 100bp. Le spread Italie/Allemagne augmenterait aussi légèrement, pouvant de nouveau atteindre également 80bp.

Le marché primaire obligataire va être animé. L'amélioration de la conjoncture en Europe est un élément positif pour le marché obligataire privé. En dépit de marges de crédit réduites, le taux de portage est attractif ce qui devrait continuer à attirer des flux de capitaux.

## Informations complémentaires

### Structure du portefeuille

Le 31 décembre 2025, le portefeuille d'ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS se répartit en 97.44% d'obligations du secteur public ou privé et 2.56% de titres d'OPCVM monétaire et liquidités.

### Techniques de gestion efficace

Informations relatives aux opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres et aux contrats financiers : néant.

Contrats financiers (dérivés listés et négociés de gré à gré) : La SICAV n'a pas eu recours aux contrats financiers.

L'actif de la SICAV n'a pas donné lieu à utilisation de droits de vote au cours de l'exercice.

Part des distributions éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts : Néant.

### III. Informations réglementaires

#### Changements intervenus en cours d'exercice

| Date du changement | Nature du changement |
|--------------------|----------------------|
| Néant              | Néant                |

#### Synthèse des frais

- Part C

|   |             |    |
|---|-------------|----|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>0.4%</b> |    |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>         | <b>0%</b>   |    |
| des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement                                    |             | 0% |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur |             | 0% |
| <b>Autres frais facturés à l'OPC</b>  | <b>0%</b>   |    |
| commissions de surperformance   |             | 0% |
| commissions de mouvement  |             | 0% |
| <b>Total facturé au cours du dernier exercice clos</b>                                      | <b>0.4%</b> |    |

#### Evolution de la valeur liquidative

| Libellé | VL au 31/12/2024 | VL au 31/12/2025 | Nombre de parts au 31/12/2025 |
|---------|------------------|------------------|-------------------------------|
| Part C  | 199,73 €         | 207,50 €         | 335 473,82                    |

#### Principaux mouvements de la période

| Libellé Valeur                        | Acquisitions (€) | Ventes (€)    |
|---------------------------------------|------------------|---------------|
| EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I           | 59 626 103,97    | 59 037 852,31 |
| BRITISH TELECOM 1,874 18/08/80        | 2 511 415,97     | 2 527 750,54  |
| ICADE 4,375 22/05/35                  | 2 495 052,44     | 2 498 714,72  |
| JP MORGAN CHASE 3,761 21/03/34        | 2 238 471,06     | 1 724 807,44  |
| AXA 3,875 20/05/49                    | 510 861,30       | 3 077 284,92  |
| ORANGE 3,875 29/12/49                 | 1 786 500,00     | 1 799 085,21  |
| BPCE 4 20/01/34                       | 1 729 919,11     | 1 776 041,58  |
| LVMH 3,5 05/10/34                     | 1 572 377,47     | 1 575 015,82  |
| STATKRAFT AS 3,5 09/06/33             | 1 029 753,97     | 2 102 995,48  |
| FED CAISSES DESJARDINS 3,467 05/09/29 | 1 549 489,89     | 1 562 492,83  |

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

| Libellé                     | Devise | Quantité | Valeur boursière | % Actif Net |
|-----------------------------|--------|----------|------------------|-------------|
| EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I | EUR    | 1 618    | 1 784 039,16     | 2.56        |

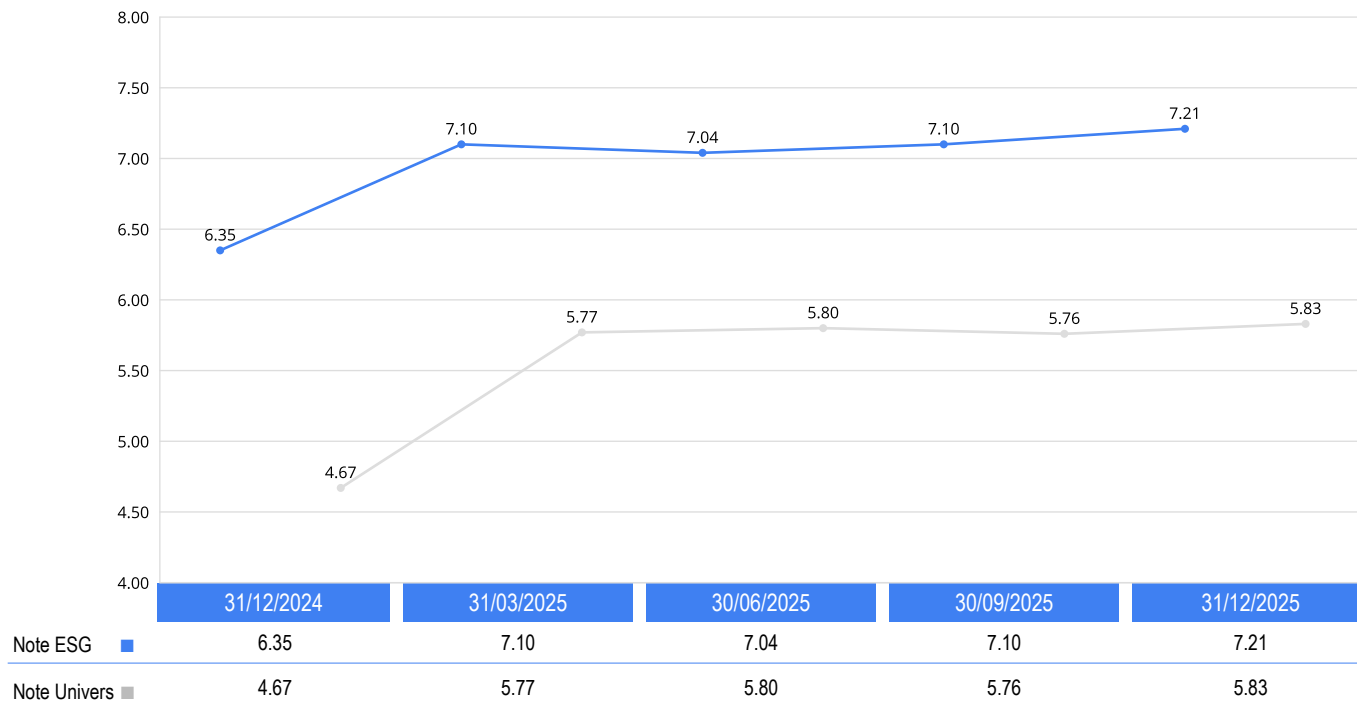
#### Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

**Informations extra-financières**

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/12/2025 en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.21 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6.35 et 7.21.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Pour rappel :**

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet : [http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code\\_de\\_transparence.pdf](http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf).

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Règlement « Taxonomie »**

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 25,85% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

**Exercice des droits de vote**

L'actif du FCP n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

### Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2025 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

| Rémunérations versées en 2025 | Montant (en k€) | Bénéficiaires |
|-------------------------------|-----------------|---------------|
| Total                         | <b>6 404</b>    | <b>76</b>     |
| Dont fixe                     | 5 213           | 76            |
| Dont accessoires              | 455             | 71            |
| Dont variable                 | 736             | 56            |

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

### Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet. Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPC.

### Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

### Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

### Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans l'OPC sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

### Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

## IV. Gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de la SICAV est composé de trois membres au moins et dix-huit au plus. Les administrateurs sont désignés pour une durée de six années.

| Identité             | Qualité   | Dénomination personne morale              | Immatriculation          |
|----------------------|---|---|--------------------------|
| François LETT        | Directeur général   | CHOIX SOLIDAIRE                           | 429 956 071 RCS NANTERRE |
|                      |   | ECOFI SMART TRANSITION                    | 429 498 488 RCS NANTERRE |
|                      |   | SCHNEIDER ENERGIE SICAV SOLIDAIRE         | 520 213 208 RCS NANTERRE |
|                      |   | ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS              | 999 990 021 RCS NANTERRE |
|                      |   | EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE                 | 331 983 452 RCS NANTERRE |
| Christophe COUTURIER | Gérant  | SCI C ET COUTURIER                        | 479 843 724 RCS PARIS    |
|                      | Administrateur  | CERTUAL                                   | 418 200 978 RCS PARIS    |
|                      |   | NEXYAD SA                                 | 400 081 543 RCS NANTERRE |
|                      | Administrateur<br>Représentant permanent de Crédit coopératif | ETIMOS FUND                               |                          |
|                      |   | ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS              | 999 990 021 RCS NANTERRE |
|                      |   | ECOFI SMART TRANSITION                    | 429 498 488 RCS NANTERRE |
|                      |   | BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS | 339 182 784 RCS NANTERRE |
|                      | Représentant permanent d'Ecofi Investissements                | CHOIX SOLIDAIRE                           | 429 956 071 RCS NANTERRE |
|                      |   | COGITAM                                   | 498 568 450 RCS PARIS    |
|                      |   | SCPI ACCES VALEUR PIERRE                  | 479 843 724 RCS PARIS    |
| Alain CANDERLE       | Représentant permanent d'ESFIN GESTION                        | ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS              | 999 990 021 RCS NANTERRE |
|                      | Représentant permanent d'IDES INVESTISSEMENTS                 | CHOIX SOLIDAIRE                           | 429 956 071 RCS NANTERRE |
| Didier RIGAUT        | Administrateur  | ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS              | 999 990 021 RCS NANTERRE |

### Modalités d'exercice de la Direction Générale de la SICAV

Le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

**Le Directeur Général est Monsieur François LETT.**

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

### Jetons de présence

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat

### Participations aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont définies à l'article 25 des statuts.

### Conventions règlementées et conventions conclues à des conditions normales

La SICAV n'a exécuté et n'a conclu aucune convention règlementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce, ni de conclusion de contrat relevant de cet article.

En matière de conventions conclues à des conditions normales, la liste des relations contractuelles ayant été exécutées pendant l'exercice entre la SICAV et des entités ayant un lien direct ou indirect avec des administrateurs ou des dirigeants, s'établit comme suit :

## V. Rapport du Commissaire aux Comptes



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# SICAV

# ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
SICAV  
ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS  
12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **SICAV ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS**

12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez  
Associé

SICAV  
ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## VI. Comptes annuels

---

# ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS

|   |
|---|
| <p><b>COMPTES ANNUELS</b><br/><b>31/12/2025</b></p> |
|---|

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR                                | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Titres financiers</b>  |                      |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>67 826 602,77</b> | <b>54 422 528,44</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 67 826 602,77        | 54 422 528,44        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>1 784 039,16</b>  | <b>636 453,81</b>    |
| OPCVM   | 1 784 039,16         | 636 453,81           |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Dépôts (F)</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres financiers empruntés                                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres financiers donnés en pension                             | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                                   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Prêts (I) (*)</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>69 610 641,93</b> | <b>55 058 982,25</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>8 191,78</b>      | <b>0,00</b>          |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>18 069,48</b>     | <b>9 817,40</b>      |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>26 261,26</b>     | <b>9 817,40</b>      |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>69 636 903,19</b> | <b>55 068 799,65</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR                          | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |                      |
| Capital  | 67 004 068,63        | 52 163 754,99        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                 | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice                                 | 2 607 746,52         | 2 885 111,65         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>69 611 815,15</b> | <b>55 048 866,64</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>69 611 815,15</b> | <b>55 048 866,64</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 25 088,04            | 19 933,01            |
| Concours bancaires   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>25 088,04</b>     | <b>19 933,01</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>69 636 903,19</b> | <b>55 068 799,65</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                     |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                     |                     |
| Produits sur actions  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur obligations  | 2 250 955,86        | 2 196 740,23        |
| Produits sur titres de créances   | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur parts d'OPC  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme   | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur prêts et créances  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers  | 1 113,05            | 435,27              |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>2 252 068,91</b> | <b>2 197 175,50</b> |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                     |                     |
| Charges sur opérations financières  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur emprunts  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur passifs de financement  | 0,00                | 0,00                |
| Autres charges financières  | -1 484,81           | -3 712,73           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>-1 484,81</b>    | <b>-3 712,73</b>    |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>2 250 584,10</b> | <b>2 193 462,77</b> |
| <b>Autres produits :</b>  |                     |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00                | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance   | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Autres charges :</b>   |                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -249 467,33         | -222 316,55         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                | 0,00                |
| Impôts et taxes   | 0,00                | 0,00                |
| Autres charges  | -517,43             | 0,00                |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-249 984,76</b>  | <b>-222 316,55</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>2 000 599,34</b> | <b>1 971 146,22</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>197 438,00</b>   | <b>-67 159,70</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |                     |
| Plus ou moins-values réalisées  | 638 563,82          | 702 251,69          |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | 0,00                | 0,00                |
| Frais de recherche  | 0,00                | 0,00                |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                | 0,00                |
| Indemnités d'assurance perçues  | 0,00                | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>638 563,82</b>   | <b>702 251,69</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>74 153,26</b>    | <b>8 033,39</b>     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>712 717,08</b>   | <b>710 285,08</b>   |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR   | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -366 962,58         | 299 040,88          |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises   | 0,00                | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                | 0,00                |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>-366 962,58</b>  | <b>299 040,88</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>63 954,68</b>    | <b>-28 200,83</b>   |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>-303 007,90</b>  | <b>270 840,05</b>   |
| <b>Acomptes :</b>   |                     |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   | 0,00                | 0,00                |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                | 0,00                |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>2 607 746,52</b> | <b>2 885 111,65</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## Annexe des comptes annuels

### A. Informations générales

#### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPC a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion réels au moins égale à celle de l'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

L'OPC prend également en compte l'objectif de développement durable (ODD) 5 de l'ONU relatif à l'égalité des sexes en veillant à avoir un pourcentage d'alignement supérieur à celui

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | 31/12/2021    | 30/12/2022    | 29/12/2023    | 31/12/2024    | 31/12/2025    |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR  | 72 024 064,76 | 62 846 431,58 | 58 056 931,57 | 55 048 866,64 | 69 611 815,15 |
| Nombre de titres  | 363 892,829   | 358 832,554   | 306 753,640   | 275 615,066   | 335 473,822   |
| Valeur liquidative unitaire                             | 197,92        | 175,14        | 189,26        | 199,73        | 207,50        |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,85          | -6,10         | -11,55        | 2,57          | 2,12          |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 1,52          | 2,31          | 5,05          | 6,90          | 6,55          |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

L'OPCVM s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC (arrêté du 16 décembre 2003). Sa devise de comptabilité est l'euro.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.
- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé). Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
  - la cotation d'un contributeur,
  - une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
  - un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.
- Instruments du marché monétaire :
  - Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;
  - Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
  - Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Parts ou actions d'OPC

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

**Contrats financiers** (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

**Dépôts**

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

**Devises**

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

**Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

**Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

| Frais facturés à l'OPC   | Assiette                           | Action(s)            | Taux Barème (TTC maximum) |
|--|------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services(CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)* | Actif Net                          | FRO011045145         | 0,83%                     |
| Frais indirects (commissions et frais de gestion)  | Actif net                          | Appliqués à l'action | Néant                     |
| Commissions de mouvement   | Prélèvement sur chaque transaction |                      | Néant                     |
| Commission de sur-performance  | Actif net                          | FRO011045145         | Néant                     |

\* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Action(s)                           | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Action ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS | Capitalisation               | Capitalisation  |

**B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement**

**B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement**

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>55 048 866,64</b> | <b>58 056 931,57</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 34 355 042,19        | 26 090 372,24        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -22 064 294,26       | -32 070 875,96       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 2 000 599,34         | 1 971 146,22         |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 638 563,82           | 702 251,69           |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | -366 962,58          | 299 040,88           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                 | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres éléments  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>69 611 815,15</b> | <b>55 048 866,64</b> |

**B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice**

**B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice**

|  | En action    | En montant     |
|--|--------------|----------------|
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 168 704,040  | 34 355 042,19  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -108 845,284 | -22 064 294,26 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 59 858,756   | 12 290 747,93  |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 335 473,822  |                |

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

|   | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions**

| Libellé de l'action<br>Code ISIN                | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise de<br>l'action | Actif net par action | Nombre<br>d'actions | Valeur<br>liquidative |
|---|---------------------------------|---|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| ECOFI EURO<br>AGGREGATE 3-5 ANS<br>FR0011045145 | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                   | 69 611 815,15        | 335 473,822         | 207,50                |

**C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

**C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition**

**C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--|-------------------|---|--------|--------|--------|--------|
|  |                   | Pays 1  | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|  |                   | +/-   | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |        |        |        |        |
| Futures  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps  | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00              | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>       |   |        |        |        |        |

**C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition**

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|----------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
|                                   |                   |  |             |             |                                    |          |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        |          |

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                            |             |                                    |
|--|-----------------------|--|----------------------------|-------------|------------------------------------|
|  |                       | Taux fixe                                    | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
|  |                       | +/-  | +/-                        | +/-         | +/-                                |
| <b>Actif</b>                                     |                       |  |                            |             |                                    |
| Dépôts   | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Obligations                                      | 67 826,60             | 64 205,02                                    | 3 621,58                   | 0,00        | 0,00                               |
| Titres de créances                               | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 18,07                 | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 18,07                              |
| <b>Passif</b>                                    |                       |  |                            |             |                                    |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Emprunts   | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 0,00                  | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |  |                            |             |                                    |
| Futures  | NA                    | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Options  | NA                    | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Swaps  | NA                    | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    | 0,00   | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Total</b>                                     |                       | <b>64 205,02</b>                             | <b>3 621,58</b>            | <b>0,00</b> | <b>18,07</b>                       |

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]    | ]3 - 6 mois] | ]6 - 12 mois] | ]1 - 3 ans]     | ]3 - 5 ans]     | ]5 - 10 ans]     | >10 ans]         |
|--|-----------------|--------------|---------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
|  | (*)             | (*)          | (*)           | (*)             | (*)             | (*)              | (*)              |
|  | +/-             | +/-          | +/-           | +/-             | +/-             | +/-              | +/-              |
| <b>Actif</b>                                     |                 |              |               |                 |                 |                  |                  |
| Dépôts   | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Obligations                                      | 1 027,42        | 0,00         | 0,00          | 1 733,33        | 9 471,54        | 39 197,24        | 16 397,07        |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Comptes financiers                               | 18,07           | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| <b>Passif</b>                                    |                 |              |               |                 |                 |                  |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Emprunts   | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                 |              |               |                 |                 |                  |                  |
| Futures  | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Options  | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Swaps  | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| Autres instruments                               | 0,00            | 0,00         | 0,00          | 0,00            | 0,00            | 0,00             | 0,00             |
| <b>Total</b>                                     | <b>1 045,49</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b>   | <b>1 733,33</b> | <b>9 471,54</b> | <b>39 197,24</b> | <b>16 397,07</b> |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

**C1e.Exposition directe sur le marché des devises**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

**C1f.Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade    | Non Invest. Grade | Non notés     |
|--|------------------|-------------------|---------------|
|  | +/-              | +/-               | +/-           |
| <b>Actif</b>                                     |                  |                   |               |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| Obligations et valeurs assimilées                | 57 316,16        | 9 980,59          | 529,85        |
| Titres de créances                               | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| <b>Passif</b>                                    |                  |                   |               |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                  |                   |               |
| Dérivés de crédits                               | 0,00             | 0,00              | 0,00          |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>57 316,16</b> | <b>9 980,59</b>   | <b>529,85</b> |

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)  | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| <p><b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b></p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>    Collatéral espèces</p> <p>    Dépôt de garantie espèces versé</p> <p><b>Opérations figurant au passif du bilan</b></p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>    Collatéral espèces</p> |  |  |

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**

**D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

|   | Nature de débit/crédit           | 31/12/2025        |
|---|----------------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                   |
|   | Coupons et dividendes en espèces | 8 191,78          |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>8 191,78</b>   |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                   |
|   | Frais de gestion fixe            | 25 088,04         |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>25 088,04</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>-16 896,26</b> |

**D2. Frais de gestion, autres frais et charges**

|                                       | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 249 467,33 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |

**D3. Engagements reçus et donnés**

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2025  |
|---|-------------|
| Garanties reçues  | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données   | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan   | 0,00        |
| <b>Total</b>  | <b>0,00</b> |

**D4. Autres informations**

**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

|                               | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

**D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

|                                   | Code ISIN    | Libellé                              | 31/12/2025          |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                                      | 0,00                |
| Obligations                       |              |                                      | 0,00                |
| TCN                               |              |                                      | 0,00                |
| OPC                               |              |                                      | 1 784 039,16        |
|                                   | FR0011048537 | EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC | 1 784 039,16        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                      | 0,00                |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                      | <b>1 784 039,16</b> |

**D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**

**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00                | 0,00                |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| Report à nouveau   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |

**Action ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| Report à nouveau   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| <b>Affectation :</b>   |                     |                     |
| Distribution   | 0,00                | 0,00                |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation   | 2 198 037,34        | 1 903 986,52        |
| <b>Total</b>   | <b>2 198 037,34</b> | <b>1 903 986,52</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                     |
| Montant unitaire   | 0,00                | 0,00                |
| Crédits d'impôt totaux   | 0,00                | 0,00                |
| Crédits d'impôt unitaires  | 0,00                | 0,00                |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions   | 0,00                | 0,00                |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00                | 0,00                |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00                | 0,00                |

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025        | 31/12/2024        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00              | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00              | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |

**Action ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS**

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025        | 31/12/2024        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00              | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00              | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| <b>Affectation :</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | 712 717,08        | 710 285,08        |
| <b>Total</b>  | <b>712 717,08</b> | <b>710 285,08</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>   |                   |                   |
| Acomptes unitaires versés   | 0,00              | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                   |
| Nombre d'actions  | 0,00              | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00              | 0,00              |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                      | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>  |        |                     | <b>67 826 602,77</b> | <b>97,44</b> |
| <b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>67 826 602,77</b> | <b>97,44</b> |
| <b>Assurance</b>  |        |                     | <b>1 055 692,95</b>  | <b>1,52</b>  |
| AXA 4.25% 10-03-43 EMTN   | EUR    | 1 000 000           | 1 055 692,95         | 1,52         |
| <b>Banques commerciales</b>   |        |                     | <b>23 576 527,67</b> | <b>33,87</b> |
| BANKINTER 4.125% 08-08-35   | EUR    | 1 000 000           | 1 033 887,05         | 1,49         |
| BARCLAYS E3R+0.68% 31-10-29   | EUR    | 1 600 000           | 1 608 318,93         | 2,31         |
| BK AMERICA 2.984% 30-10-31  | EUR    | 2 000 000           | 1 982 164,96         | 2,85         |
| BNP PARIBAS   | EUR    | 1 000 000           | 822 925,07           | 1,18         |
| BPCE 3.125% 05-09-30 EMTN   | EUR    | 400 000             | 403 204,08           | 0,58         |
| BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36   | EUR    | 1 000 000           | 1 091 539,79         | 1,57         |
| CA 4.375% 15-04-36  | EUR    | 1 000 000           | 1 057 803,70         | 1,52         |
| CA ZCP 21-06-34 EMTN  | EUR    | 1 000 000           | 1 024 495,00         | 1,47         |
| HSBC 3.911% 13-05-34 EMTN   | EUR    | 1 500 000           | 1 557 757,07         | 2,24         |
| ING GROEP NV 3.875% 20-08-37  | EUR    | 500 000             | 504 230,34           | 0,72         |
| ING GROEP NV 4.125% 20-05-36  | EUR    | 1 000 000           | 1 043 478,15         | 1,50         |
| INTE 6.184% 20-02-34 EMTN   | EUR    | 1 500 000           | 1 701 662,20         | 2,44         |
| JPM CHASE 3.761% 21-03-34 EMTN  | EUR    | 1 500 000           | 1 563 235,38         | 2,25         |
| NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32   | EUR    | 1 500 000           | 1 533 313,05         | 2,20         |
| RCI BANQUE 4.75% 24-03-37 EMTN  | EUR    | 500 000             | 526 257,16           | 0,76         |
| RCI BANQUE E3R+0.9% 05-03-29  | EUR    | 1 000 000           | 1 002 592,19         | 1,44         |
| SG 1.125% 30-06-31 EMTN   | EUR    | 2 000 000           | 1 993 320,68         | 2,86         |
| SG 3.75% 15-07-31   | EUR    | 500 000             | 515 578,36           | 0,74         |
| UNICREDIT 3.8% 16-01-33 EMTN  | EUR    | 1 000 000           | 1 048 619,79         | 1,51         |
| UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN  | EUR    | 1 000 000           | 1 038 794,79         | 1,49         |
| VGP 4.25% 29-01-31  | EUR    | 500 000             | 523 349,93           | 0,75         |
| <b>Construction et ingénierie</b>   |        |                     | <b>529 850,14</b>    | <b>0,76</b>  |
| CYR 4.75% 29-05-30  | EUR    | 500 000             | 529 850,14           | 0,76         |
| <b>Electricité</b>  |        |                     | <b>6 505 243,64</b>  | <b>9,35</b>  |
| EDF 2.875% PERP   | EUR    | 1 600 000           | 1 630 192,11         | 2,36         |
| EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.125% 03-12-31  | EUR    | 1 000 000           | 991 385,34           | 1,42         |
| ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMBERG 2.125% 31-08-81  | EUR    | 1 500 000           | 1 346 435,75         | 1,93         |
| ENEL 3.375% PERP  | EUR    | 1 500 000           | 1 510 962,84         | 2,17         |
| RTE EDF TRANSPORT 3.5% 30-04-33   | EUR    | 1 000 000           | 1 026 267,60         | 1,47         |
| <b>Equipement et services pour l'énergie</b>  |        |                     | <b>1 071 810,82</b>  | <b>1,54</b>  |
| ZI RETE GAS 4.375% 06-06-33   | EUR    | 1 000 000           | 1 071 810,82         | 1,54         |
| <b>Equipements et instruments électroniques</b>   |        |                     | <b>3 032 484,90</b>  | <b>4,36</b>  |
| IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP   | EUR    | 3 000 000           | 3 032 484,90         | 4,36         |
| <b>FPI Hôtel et Lieu de Villégiature</b>  |        |                     | <b>1 036 054,11</b>  | <b>1,49</b>  |
| COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33  | EUR    | 1 000 000           | 1 036 054,11         | 1,49         |
| <b>FPI Soins de Santé</b>   |        |                     | <b>442 975,03</b>    | <b>0,64</b>  |
| COFINIMMO 0.875% 02-12-30   | EUR    | 500 000             | 442 975,03           | 0,64         |
| <b>Gestion immobilière et développement</b>   |        |                     | <b>1 476 325,13</b>  | <b>2,12</b>  |
| AROUNDTOWN 3.25% 02-01-31 EMTN  | EUR    | 1 000 000           | 970 472,12           | 1,39         |

**E1. Inventaire des éléments de bilan**

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)        | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle     | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| AROUNDTOWN 3.5% 13-05-30 EMTN                             | EUR    | 500 000             | 505 853,01          | 0,73        |
| <b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>                     |        |                     | <b>985 314,59</b>   | <b>1,42</b> |
| BOOKING 3.625% 07-11-35                                   | EUR    | 1 000 000           | 985 314,59          | 1,42        |
| <b>Marchés de capitaux</b>                                |        |                     | <b>6 115 027,84</b> | <b>8,78</b> |
| AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR 3.7057% 31-07-35      | EUR    | 840 000             | 859 102,53          | 1,23        |
| BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33                              | EUR    | 1 000 000           | 1 079 517,12        | 1,55        |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31          | EUR    | 1 000 000           | 1 086 956,37        | 1,56        |
| CITIGROUP 3.75% 14-05-32 EMTN                             | EUR    | 2 000 000           | 2 078 783,15        | 2,99        |
| GOLD SACH GR E3R+0.8% 23-01-29                            | EUR    | 1 000 000           | 1 010 668,67        | 1,45        |
| <b>Media</b>  |        |                     | <b>1 024 892,67</b> | <b>1,47</b> |
| SES 4.125% 24-06-30 EMTN                                  | EUR    | 1 000 000           | 1 024 892,67        | 1,47        |
| <b>Pétrole et gaz</b>                                     |        |                     | <b>1 010 794,79</b> | <b>1,45</b> |
| TEREGA 4.0% 17-09-34                                      | EUR    | 1 000 000           | 1 010 794,79        | 1,45        |
| <b>Services aux collectivités</b>                         |        |                     | <b>1 004 494,60</b> | <b>1,44</b> |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.571% 09-09-34                      | EUR    | 1 000 000           | 1 004 494,60        | 1,44        |
| <b>Services aux entreprises</b>                           |        |                     | <b>1 027 424,59</b> | <b>1,48</b> |
| ELO 2.875% 06-01-26 EMTN                                  | EUR    | 1 000 000           | 1 027 424,59        | 1,48        |
| <b>Services aux professionnels</b>                        |        |                     | <b>997 941,71</b>   | <b>1,43</b> |
| BUREAU VERITAS 3.375% 01-10-33                            | EUR    | 1 000 000           | 997 941,71          | 1,43        |
| <b>Services clientèle divers</b>                          |        |                     | <b>1 451 349,73</b> | <b>2,08</b> |
| AYVENS 3.25% 19-02-30                                     | EUR    | 1 000 000           | 1 032 563,15        | 1,48        |
| AYVENS 3.875% 16-07-29                                    | EUR    | 400 000             | 418 786,58          | 0,60        |
| <b>Services de télécommunication diversifiés</b>          |        |                     | <b>3 013 197,12</b> | <b>4,33</b> |
| BRITISH TEL 3.375% 17-11-32                               | EUR    | 1 500 000           | 1 492 201,23        | 2,14        |
| TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP                          | EUR    | 1 500 000           | 1 520 995,89        | 2,19        |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                    |        |                     | <b>4 167 101,88</b> | <b>5,99</b> |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31    | EUR    | 1 000 000           | 1 069 207,67        | 1,54        |
| PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.625% 23-05-33                 | EUR    | 1 000 000           | 1 094 073,70        | 1,57        |
| SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 3.707% 13-11-33                | EUR    | 1 000 000           | 995 722,77          | 1,43        |
| WENDEL 3.75% 11-08-33                                     | EUR    | 1 000 000           | 1 008 097,74        | 1,45        |
| <b>Services liés aux technologies de l'information</b>    |        |                     | <b>1 766 914,04</b> | <b>2,54</b> |
| CAPGEMINI 2.5% 25-09-28                                   | EUR    | 700 000             | 701 425,41          | 1,01        |
| THALES SERVICES SAS 4.25% 18-10-31                        | EUR    | 1 000 000           | 1 065 488,63        | 1,53        |
| <b>SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire</b>      |        |                     | <b>2 591 003,94</b> | <b>3,72</b> |
| NYKREDIT 4.0% 24-04-35                                    | EUR    | 1 500 000           | 1 559 099,69        | 2,24        |
| SAS NERVAL 3.625% 20-07-28                                | EUR    | 1 000 000           | 1 031 904,25        | 1,48        |
| <b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b> |        |                     | <b>2 452 349,82</b> | <b>3,52</b> |
| CREDIT LOGEMENT 1.081% 15-02-34                           | EUR    | 1 500 000           | 1 414 148,59        | 2,03        |
| UNIBAIL RODAMCO SE 4.875% PERP                            | EUR    | 1 000 000           | 1 038 201,23        | 1,49        |
| <b>Transport routier et ferroviaire</b>                   |        |                     | <b>1 491 831,06</b> | <b>2,14</b> |
| PROSEGUR CASH 3.38% 09-10-30                              | EUR    | 1 500 000           | 1 491 831,06        | 2,14        |

**E1. Inventaire des éléments de bilan**

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                |        |                     | <b>1 784 039,16</b>  | <b>2,56</b>   |
| <b>OPCVM</b>                                       |        |                     | <b>1 784 039,16</b>  | <b>2,56</b>   |
| <b>Gestion collective</b>                          |        |                     | <b>1 784 039,16</b>  | <b>2,56</b>   |
| EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC               | EUR    | 1 618               | 1 784 039,16         | 2,56          |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>69 610 641,93</b> | <b>100,00</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

**E2. Inventaire des opérations à terme de devises**

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

**E3. Inventaire des instruments financiers à terme**

**E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions**

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**E5. Synthèse de l'inventaire**

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 69 610 641,93                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)  | 26 261,26                          |
| Autres passifs (-)   | -25 088,04                         |
| Passifs de financement (-)   | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>69 611 815,15</b>               |

| Libellé de l'action                 | Devise de l'action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|-------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Action ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS | EUR                | 335 473,822      | 207,50             |

## VII. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes



KPMG S.A.  
 Tour Eqho  
 2 avenue Gambetta  
 CS 60055  
 92066 Paris la Défense Cedex



# SICAV ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV

ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
 Headquarters:  
 Tour EQHO  
 2 avenue Gambetta  
 CS 60055  
 92066 Paris La Défense Cedex  
 Capital social : 5 497 100 €  
 775 726 417 RCS Nanterre



**SICAV  
ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS**

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code commerce.



#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez  
Associé

#### SICAV

#### ECOFI EURO-AGGREGATE 3-5 ANS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3

Dénomination du produit:  
ECOFI EURO AGGREGATE 3-5 ANS

Identifiant d'entité juridique: 969500PHPJ37CNKN0A21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 97.105% d'investissements durables :

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de l'exercice, le produit financier a intégré de façon systématique une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé de façon significative la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :

L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équilibrés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).

L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Par ailleurs, le produit financier a intégré l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif que celle-ci soit inférieure à celle de son univers d'investissement.

Le produit financier avait également pour objectif de contribuer à l'ODD 5 (égalité des sexes) des Nations Unies en veillant à avoir un pourcentage d'actifs d'alignés sur cet ODD supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

**Note PRISME**

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.

Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (7.21 contre 5.83 pour l'univers d'investissement).

**Intensité et empreinte carbone :**

Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (540.8400277 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1169.96 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

**Alignement avec les ODD**

Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Par ailleurs, le produit financier est labélisé selon le référentiel du Label ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances. A ce titre, il a respecté les contraintes d'investissement décrites par le Label ISR sur la période écoulée.

Le produit financier avait plus particulièrement pour objectif d'avoir un pourcentage d'alignement sur l'ODD 5 supérieur à celui de son univers d'investissement. Sur la période écoulée le pourcentage d'alignement du portefeuille a été supérieur à celui de son univers d'investissement. Le détail concernant la performance de cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

**Suivi des PAI :**

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Des informations complémentaires sur les indicateurs d'impact du produit financier sont disponibles sur notre site internet.

○ **et par rapport aux périodes précédentes ?**

**Note PRISME**

Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.35 contre 4.6 sur 10).

**Intensité carbone**

Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (540.8400277 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1863.93 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

**Suivi des PAI**

Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 97.105% de l'actif net sur la période écoulée.

Les investissements durables ont été réalisés à travers :

- des investissements en titres d'émetteurs thématiques (i.e. émetteurs qui génèrent au moins 25% de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin)
- et/ou des investissements en titres d'émetteurs solidaires agréés ESUS ou répondant à l'article 2(17) du Règlement SFDR et/ou des investissements en titres d'émetteurs alignés avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE selon la méthodologie d'ISS ESG
- et/ou d'investissements en obligations vertes ou d'utilité sociale (green bonds, social bonds, sustainable bonds certifiées selon l'ICMA).

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.

La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et Élément de mesure |  | Incidences N | Incidences N-1 |
|---|--|--------------|----------------|
| 1. Emissions de gaz à effet de serre                                    | 1.1 Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)   | 1626487.276  | 1,758,184.16   |
|   | 1.2 Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)   | 346219.6865  | 198,208.50     |
|   | 1.3 Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)   | 22937979.48  | 22937979.48    |
|   | 1. Emissions totales de GES  | 25237762.15  | 27,792,291.44  |
|   | 2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)   | 1725.55      | 0.000000       |
|   | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements   | 540.8400277  | 825.53         |
| 2. Biodiversité   | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)  | 0.135680355  | 0.15           |
|   | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en % du total des sources d'énergie)   | 0.504378442  | 0.00120000000  |
| 3. Eau  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements)  | 0.3918408421 | 0.676000       |
| 4. Déchets  | 7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %)  | 0.0452755747 | 0.00           |
|   | 8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 8397.86718   | 0.25           |
| 5. Les questions sociales et de personnel                               | 9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 8228.590528  | 0.00           |
|   | 10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)   | 0            | 0.00           |
|   | 11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (en %) | 0.0006273742 | 0.00           |
|   | 12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)   | 0.1545574439 |                |
| 6. Environnement  | 13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres   | 0.4431787503 | 0.40           |
|   | 14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (exprimée en %)  | 0            | 0.00           |
|   | 15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)   | 0.0282301912 | 0.10           |
| 7. Social   | 16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)  | 0            | 0.00           |
| 8. Eau, déchets et autres matières                                      | 17. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2 du Règlement CE n°1893/2006 (sociétés productrices de produits chimiques)   | 0.000258229  | 0.00           |
| 9. Questions sociales et de personnel                                   | 18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   | 0.0023819435 | 0.00           |

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur [https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences\\_042021.pdf](https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

| Investissements les plus importants    | Secteur                  | % d'actifs | Pays           |
|--|--------------------------|------------|----------------|
| IBERDROLA INTL BV 1,874 29/12/49       | Utilities                | 4.36       | NETHERLANDS    |
| CITIGROUP USA 3,75 14/05/32            | Financials               | 2.99       | UNITED STATES  |
| SOCIETE GENERALE 1,125 30/06/31        | Financials               | 2.86       | FRANCE         |
| BK OF AMERICA 2,984 30/10/31           | Financials               | 2.85       | UNITED STATES  |
| EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I            | OPC, Liquidités & Autres | 2.56       | FRANCE         |
| INTESA 6,184 20/02/34                  | Financials               | 2.44       | ITALY          |
| EDF 2,875 29/12/49                     | Utilities                | 2.34       | FRANCE         |
| BARCLAYS PLC E3M 31/10/29              | Financials               | 2.31       | UNITED KINGDOM |
| JP MORGAN CHASE 3,761 21/03/34         | Financials               | 2.25       | UNITED STATES  |
| NYKREDIT REALKREDIT AS 4 24/04/35      | Financials               | 2.24       | DENMARK        |
| HSBC HOLDINGS EUR012M 13/05/34         | Financials               | 2.24       | UNITED KINGDOM |
| NATWEST GROUP PLC 3,575 12/09/32       | Financials               | 2.2        | UNITED KINGDOM |
| TELEFONICA EUROPE 22/09/2166 PERPETUAL | Communication Services   | 2.18       | NETHERLANDS    |
| ENEL 3,375 29/12/49                    | Utilities                | 2.17       | ITALY          |
| BRITISH TELECOM 3,375 17/11/32         | Communication Services   | 2.14       | UNITED KINGDOM |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

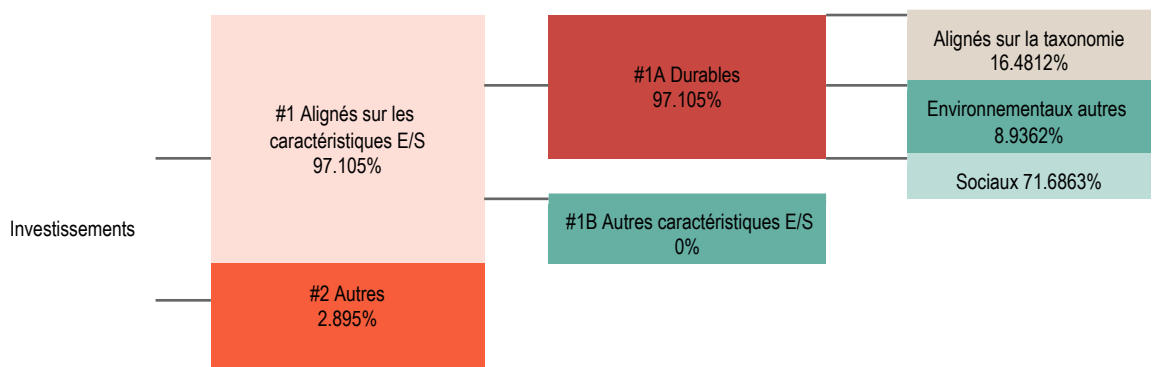
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

### ○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteurs                 | Poids en % |
|--------------------------|------------|
| Financials               | 49.9       |
| Utilities                | 18.14      |
| Real Estate              | 9.54       |
| Industrials              | 7.95       |
| Communication Services   | 5.8        |
| Consumer Discretionary   | 3.61       |
| OPC, Liquidités & Autres | 2.57       |
| Consumer Staples         | 1.48       |
| Information Technology   | 1.01       |

🌐 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE a été de 16.4812%.

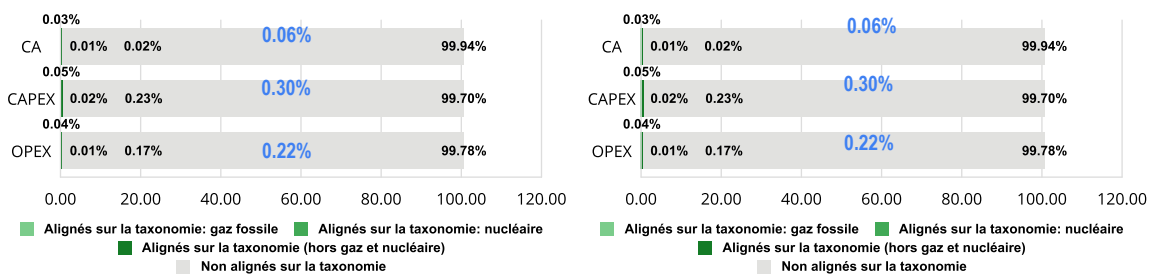
○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles sur la période de référence écoulée.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 16.4812% sur la période de référence précédente.

🌐 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 16.4812% de son actif net.

Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.

Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.

La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.